



RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
VILLES ET VILLAGES
EN SANTÉ

Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ DANS LE CADRE DE
LA CONSULTATION POUR LE PLAN D'ACTION
2018-2023

29/09/2017

Présentation du Réseau québécois de Villes et Villages en santé

a. Le Réseau

Créé en 1988, le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) compte aujourd'hui 225 municipalités membres, représentant plus de 85 % de la population québécoise. Chaque membre réalise des projets qui améliorent concrètement la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes.

L'originalité de ce mouvement ne tient pas tant à ces réalisations qu'au processus qui les rend possibles : réunir les forces vives d'une communauté, les amener à travailler ensemble, consulter les citoyens et les amener à prioriser leurs besoins.

Le Réseau est un organisme à but non lucratif chapeauté par un conseil d'administration composé majoritairement d'élus.

b. Mission

Le Réseau québécois de Villes et Villages en santé a comme mission de promouvoir et soutenir le développement de milieux de vie durables et inclusifs favorables à la santé et à la qualité de vie en contexte municipal, et ce, pour les communautés de toutes dimensions. Pour ce faire, il mise sur le partenariat intersectoriel, la mobilisation et la participation citoyenne.

Le RQVVS est très heureux de pouvoir participer à la consultation pour l'établissement du plan d'action de la politique gouvernementale relative au vieillissement. Vous trouverez ici-bas nos recommandations relatives aux trois orientations présentées.

D'entrée de jeu, au regard de l'ensemble des défis qui se posent pour assurer un vieillissement en santé, le RQVVS identifie qu'une dimension essentielle semble oubliée dans la consultation, à savoir la solidarité de proximité. Parce que les familles, les organismes et l'État ne peuvent pas tout faire, il est essentiel de redévelopper le sens de la communauté locale au sein de la population québécoise afin que les liens sociaux de proximité et l'entraide informelle, cette entraide du quotidien composée de petits gestes simples qui peuvent changer une vie, redevienne une norme sociale. Il s'agit en fait de développer les solidarités de voisinage de façon complémentaire aux solidarités institutionnelles et familiales. C'est pourquoi, vous noterez qu'une bonne partie de nos recommandations mettent en lumière l'importance de déployer des actions en ce sens. Rappelons que nous sommes actifs dans ce créneau depuis plus de 12 ans et que nous portons le projet *Voisins solidaires : les bons côtés d'être à côté*¹, projet qui vise à mobiliser et soutenir les communautés et la population autour du bon voisinage.

¹ <http://voisinssolidaires.ca/>

Orientations générales

Orientation 1 – Favoriser la participation des personnes âgées à la société

- Thème 1 : Mettre en valeur et soutenir l'engagement social et citoyen des personnes âgées.

Questions :

1. Quels moyens peuvent être mis en œuvre pour mettre en valeur le rôle des personnes âgées et la contribution qu'elles apportent à notre société ?
2. Selon vous, quelles sont les meilleures façons de parvenir à changer les mentalités relativement au vieillissement et de contrer l'âgisme ? Dans quels milieux faut-il intervenir en priorité ?
3. Quels sont les meilleurs moyens pour favoriser l'établissement ou le soutien de solidarités intergénérationnelles ?
4. Selon vous, quelles sont les approches qui devraient être favorisées pour que les personnes âgées isolées et en situation de vulnérabilité puissent vivre régulièrement des interactions valorisantes ?

Recommandations du RQVVS

Le RQVVS est un réseau de municipalités qui adhèrent à une vision d'une ville en santé, dans une perspective globale de la santé, en misant sur les environnements inclusifs, chaleureux, sécuritaires.

Sachant que :

- L'univers relationnel des aînés gravite autour de quatre ensembles : la famille, les amis, les professionnels et les voisins (Drulhe et coll., 2007).
- Le voisinage représente un lieu important pour le développement de nouveaux réseaux, car il offre de multiples opportunités pour les individus d'y tisser des liens. (Burns, Lavoie et Rose, 2012 ; Morin et Baillergeau, 2008).

Pour soutenir l'engagement social des aînés, le RQVVS recommande donc que le gouvernement agisse à deux niveaux :

1 - Sensibiliser les décideurs locaux aux enjeux et aux solutions à propos de l'âgisme et leur présenter des pistes d'action comme :

- Proposer des activités intergénérationnelles dans l'offre de loisirs afin que les générations se rencontrent
- Réaliser des projets pilotes pour que les aînés puissent aller dîner dans l'école du quartier, et se mêler aux jeunes (comme dans certains villages en Europe)
- Valoriser l'apport des aînés pour leur municipalité - ex : signature du livre d'or par certains aînés pour leurs disponibilités, présence dans leur milieu de vie, connaissances

2 – Promouvoir et stimuler la participation citoyenne au niveau local :

- Encourager la participation des aînés dans les lieux de gouvernance locale (ex : accès et prise de parole aux conseils d'arrondissement, participation aux tables de concertation aînés...)
- Promouvoir l'intergénérationnel dans les instances décisionnelles des organismes en loisirs ou des groupes d'usagers (ex : encourager des candidatures citoyennes pour leurs conseils d'administration)
- Promouvoir l'entraide intergénérationnelle dans le voisinage (ex : comité pour l'organisation de la Fête des voisins, comités de ruelles...)

Orientation 2 – Permettre aux personnes âgées de bien vieillir en santé dans leur communauté

- Thème 3 : favoriser la concertation des acteurs pour mieux soutenir les personnes âgées à domicile et dans leur communauté

Questions :

1. Quels moyens pourraient permettre d'améliorer la concertation des partenaires pour les services de soutien à domicile offerts aux personnes âgées dans les communautés ?
2. Quels services seraient à privilégier dans la communauté pour intervenir précocement ou encore pour retarder le développement des maladies chroniques ou la perte d'autonomie des personnes âgées ?
3. Quels sont les services ou pratiques susceptibles de favoriser la participation sociale des aînés ?

Recommandations du RQVVS :

Tout d'abord, le RQVVS recommande d'intégrer la notion de voisinage dans la définition de communauté, et de valoriser le rôle privilégié des voisins pour l'entraide auprès des aînés, pour offrir des petits services ponctuels (ex : déneiger l'escalier, changer une ampoule, ...). La notion de bon voisinage est donc à valoriser et à encourager par tous les paliers gouvernementaux (pas seulement locaux) car celle permet de renforcer les liens des aînés dans leur communauté et d'offrir des services à faible coût (car réalisés bénévolement par les voisins).

De plus, le RQVVS recommande de financer des approches systémiques où les acteurs intersectoriels et multi-réseaux doivent collaborer pour atteindre un impact commun, comme c'est le cas avec le projet développé par un collectif de 5 organismes (dont le RQVVS) à Québec pour réduire l'isolement des aînés. Il est essentiel que ce type de collaboration implique autant les citoyens, les acteurs terrains, les fédérations, les institutions et les instances gouvernementales.

Le collectif agit notamment pour :

- Avoir une compréhension mutuelle des services offerts aux aînés

- Développer une offre pour que les aînés puissent se rencontrer (cafés-rencontre, groupes de discussion)
- Animer des activités qui aident la personne à mieux se connaître (pour changer ses perceptions et comportements)
- Mobiliser autour du voisinage intergénérationnel dans le but d'avoir une communauté avoisinante plus inclusive et solidaire

Orientation 3 – Créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants

- Thème 5 : soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population

Questions :

1. Quels moyens devraient être privilégiés afin d'assurer la participation, la mobilisation et la concertation des acteurs locaux et régionaux dans l'adaptation des milieux au vieillissement de la population ?
2. Selon vous, de quelle façon pourrait-on optimiser l'investissement gouvernemental disponible pour soutenir les municipalités et les MRC qui s'engagent à entreprendre des démarches permettant de répondre aux besoins des aînés ?
3. Quels moyens peuvent être employés pour permettre aux petites municipalités, dont celles en milieu rural, de répondre aux besoins des personnes âgées, notamment en matière de maintien à domicile et de participation sociale ?
4. Comment pourrait-on moduler les mécanismes de financement des organismes qui œuvrent auprès des personnes âgées en ce qui concerne l'adaptation de services et d'activités de proximité afin de mieux répondre aux effets du vieillissement de la population ?
5. Quels autres acteurs ou partenaires pourraient être mis à contribution pour soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population ? De quelle façon ?

Recommandation du RQVVS :

Le RQVVS reconnaît que l'importance des aménagements est primordiale pour les municipalités, nous tenons maintenant à saluer leur intérêt grandissant pour prendre en compte la qualité de vie des citoyens. Notre invitation est encore une fois, d'inclure la qualité du voisinage dans cette considération.

S'adapter au vieillissement est un changement en soi. Pour relever ce défi, les municipalités gagneraient à mettre la population à profit et à utiliser selon l'apport des citoyens de tous âges de leur communauté, en facilitant la participation citoyenne et sociale.

Afin de soutenir les projets citoyens de bon voisinage, le RQVVS recommande donc de créer un fond financé par le provincial destiné aux municipalités. Cela permettra d'encourager l'entraide dans les milieux de vie, tout en ayant un impact important dans le quotidien des aînés.

Le RQVVS recommande également plusieurs mesures qui concernent directement les acteurs municipaux :

- La mise en place d'actions pour informer et sensibiliser les acteurs municipaux sur les pluri-réalités des personnes âgées et sur les risques d'âgisme venant de la part des municipalités elles-mêmes, comme de vouloir attirer les aînés à venir vivre dans leur ville et non pas seulement les jeunes familles parce que ces dernières sont vues comme une source de revenu, comparativement aux aînés.
- Le soutien des employés municipaux dans leurs démarches pour favoriser la participation sociale et citoyenne, notamment en formant des représentants municipaux à ces pratiques de participation, qui sont relativement nouvelles pour certains d'entre eux... C'est un moyen pour accompagner l'adaptation au vieillissement et permettre aux citoyens d'agir davantage.

Sur la question des petites municipalités, le RQVVS pense que leur accompagnement devrait être renforcé, grâce à un meilleur soutien financier de la province, des MRC et des tables en développement social. Le RQVVS recommande ainsi d'augmenter les interventions en milieu rural, notamment les projets en transport collectif afin d'éviter le déracinement des aînés de leur communauté. Voici deux exemples de villes qui ont mis en place des actions significatives. Elles ont revu leur offre de service avec la participation des citoyens pour en améliorer l'efficacité, réduire les dépenses afin de dégager du financement pour répondre aux besoins de déplacement :

- Tous les déplacements locaux à l'intérieur de la ville de Sainte-Julie sont gratuits pour l'ensemble des utilisateurs.
- Taxibus : un service de transport collectif par taxi pour les 65 ans et plus :
Tous les mardis et jeudis, de 7 h à 23 h, les Blainvillois de 65 ans peuvent se prévaloir d'une flotte de taxis réservés pour les amener vers un bon nombre de destinations préétablies, dont le CISSS des Laurentides, la Clinique médicale Blainville et le Centre médical Fontainebleau. Pour seulement 1 \$ par déplacement et 2 \$ pour un aller-retour, les usagers pourront se rendre à l'épicerie, à la pharmacie, à une clinique, à l'hôtel de ville ou encore au centre communautaire de Blainville.

La question du logement est, elle aussi, cruciale. C'est pourquoi le RQVVS recommande la création d'un fond dédié aux milieux ruraux vieillissants, qui pourrait être géré par la Société d'habitation du Québec. Ce fonds pourrait faciliter par exemple le développement d'habitats participatifs² et intergénérationnels comme le centre d'hébergement et de soins Humanitas aux Pays-Bas³.

Enfin, nous pensons qu'il est primordial de développer les infrastructures de communication afin de permettre l'utilisation d'Internet haute vitesse en général sur le territoire. Avec Internet, il est beaucoup plus facile pour les aînés de communiquer avec leurs familles et donc de diminuer le risque qu'ils déménagent pour se rapprocher d'eux.

² Voir le dossier du Carrefour Action Municipale Famille : http://carrefourmunicipal.qc.ca/wp-content/uploads/2015/07/guide-habitation_april-2017-revisions.pdf

³ <https://www.citylab.com/equity/2015/10/the-nursing-home-thats-also-a-dorm/408424/>

Conclusion

Les 10 recommandations du RQVVS

1. Sensibiliser les décideurs locaux aux enjeux et aux solutions à propos de l'âgisme et leur présenter des pistes d'action comme la valorisation de leurs aînés dans leur communauté.
2. Promouvoir et stimuler la participation citoyenne de tous au niveau des gouvernements de proximité.
3. Intégrer la notion de voisinage dans la définition de communauté, et de valoriser le rôle privilégié des voisins pour l'entraide auprès des aînés.
4. Financer des approches systémiques où les acteurs intersectoriels et multi-réseaux doivent collaborer pour atteindre un impact commun.
5. Créer un fond financé par le provincial destiné aux municipalités qui permettra d'encourager l'entraide dans les milieux de vie, tout en ayant un impact important dans le quotidien des aînés.
6. Mettre en place des mesures pour informer et sensibiliser les acteurs municipaux sur les pluri-réalités des personnes âgées et sur les risques d'âgisme venant de la part des municipalités elles-mêmes.
7. Soutenir les employés municipaux dans leurs démarches pour favoriser la participation sociale et citoyenne.
8. Renforcer l'accompagnement des petites municipalités grâce à un meilleur soutien financier, notamment des MRC.
9. Créer d'un fond dédié aux milieux ruraux vieillissants pour des logements adaptés, qui pourrait être géré par la Société d'habitation du Québec.
10. Développer les infrastructures de communication dans les zones rurales.